

CONTRAT D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE L'EFFICIENCE DES SOINS - « CAQES »

JOURNEES REGIONALES OMEDIT NOUVELLE-AQUITAINE

SOMMAIRE

- ☐ Présentation du dispositif
- ☐ Architecture du contrat
- ☐ Contenu du contrat
- ☐ Modalités d'élaboration
- ☐ Calendrier

LE CAQES : PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- ☐ LFSS pour 2016 (article 81) : articles L 162-30-2 à L 162-30-4 CSS
- ☐ Décret n°2017-584 du 20 avril 2017 fixant les modalités d'application du Contrat d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins : art D 162-9 à 16 CSS
- ☐ Deux arrêtés du 27 avril 2017 :
 - ☐ relatif au contrat type et des indicateurs nationaux
 - ☐ fixant les référentiels de pertinence, qualité, sécurité des soins ou de seuils en volume ou en dépenses des dépenses d'Assurance maladie

D'UNE MULTIPLICITE DE CONTRATS... AU CONTRAT TRIPARTITE UNIQUE

- Le CAQES, un contrat tripartite entre l'établissement, l'ARS et l'Assurance Maladie

Signataires :

Représentant légal de
l'établissement de santé

Directeur Général
de l'ARS

Directeur de
l'organisme local
d'Assurance Maladie

- A compter du 1^{er} janvier 2018 (Maintien des contrats tripartites existants jusqu'au 31 décembre 2017)

Pas d'incidence sur la contractualisation CPOM (ES/ARS))

L'ARCHITECTURE DU CONTRAT

CONTRAT SOCLE (= CDI)

= un volet unique relatif au bon usage des médicaments,
des produits de santé et prestations

(regroupant : CBU / CAQOS Médicaments / contrat régulation Liste en sus)

Date d'effet au 1er janvier 2018

Obligatoire pour tous les
établissements de santé

MCO, HAD
Dialyse, SLD,
SSR, PSY,

3 VOILETS ADDITIONNELS POSSIBLES (= MAX 5 ANS)

= volets optionnels

Pertinence

(des actes,
prestations
et des
prescriptions)

Transport

(amélioration
de la qualité
et de
l'organisation)

Qualité

(amélioration des pratiques
en établissement de santé) :
3 risques : **médicamenteux /
rupture parcours / infectieux**

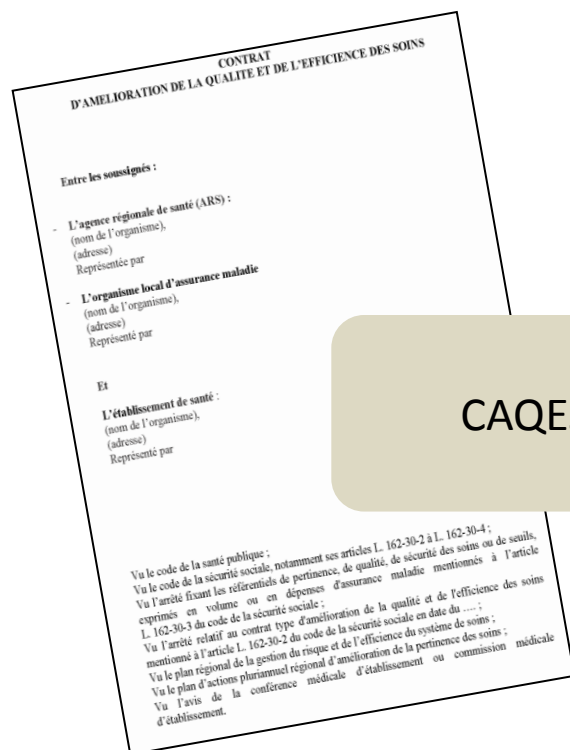
Pour certains établissements concernées

au regard des référentiels
définis à l'arrêté du
27 avril 2017

et/ou

des critères du Plan d'actions
pluriannuel régional
d'amélioration de la pertinence
des soins (PAPRAPS)⁵

LE CONTENU DU CONTRAT TYPE



CAQES

CHAPITRE I Conditions générales (article I à 9)

CHAPITRE II VOLET SOCLE (article 10 à 10.6)

Art 10

Art 10 – 1
Art 10 – 2

Art 10 – 3
Art 10 – 4

Art 10 – 5
Art 10 – 6

CHAPITRE III VOLETS ADDITIONNELS : - Transport - Pertinence - CAPES

LE CONTENU DU CONTRAT TYPE

LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES : LES ENGAGEMENTS RESPECTIFS (CHAP 1)

ETABLISSEMENT

- Diffusion auprès des professionnels des engagements et mise à disposition de référentiels et des données nécessaires
- Communication interne et auprès des usagers
- Favoriser les démarches collectives d'évaluation et d'amélioration de la pertinence/ les échanges interprofessionnels et interdisciplinaires
- Identification RPPS et FINESS
- Mise en œuvre des plans d'action, de leur suivi et évaluation / Rapport annuel d'évaluation
- Interlocuteur pour chaque volet

ARS /ORGANISME LOCAL

- Diffusion régulière des données PMSI et CNAMTS (calendrier/Points d'étape/objectifs, cibles régionales)
- Evaluation annuelle (atteinte des objectifs et perspectives d'actions sur la base du rapport d'évaluation)
- Information et de sensibilisation des professionnels de santé exerçant dans l'établissement
- Un ou plusieurs référents pour accompagner l'établissement dans sa démarche

LE CONTENU DU CONTRAT TYPE

CHAPITRE II : VOLET SOCLE (article 10 à 10.6)

Article 10
Obligations
générales

☐ Comprend des engagements dans la continuité :

- Amélioration et sécurisation du circuit MED et LPP
- Respect des référentiels de bon usage
- Promotion des **génériques** ou **biosimilaires**
- Respect des taux d'évolution
- Politique de qualité de la prise en charge médicamenteuse et de lutte contre l'iatrogénie médicamenteuse
- Mise en œuvre du management de la qualité

☐ Et une **ANNEXE 1** avec le PLAN D'ACTION PLURIANNUEL et GRILLE d'EVALUATION : objectifs de réalisation et indicateurs nationaux de suivi + indicateurs régionaux complémentaires + échéancier de mise en œuvre

Indicateurs
nationaux et
complémentaires
**Gestion en
transversal d'un
même thème**

➔ *Plans d'actions adaptés en fonction de l'activité des établissements*

LE CONTENU DU CONTRAT TYPE

CHAPITRE II : VOLET SOCLE (article 10 – 1 et article 10-2)

Engagement

10 - 1

10 - 2

- Management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse
- DCI
- Traçabilité MED et DM avec informatisation du parcours
- Informatisation de la prescription/administration/utilisation
- **LAP (y compris sortie et consultations externes)**
- Pratiques pluridisciplinaires ou en réseau dans le parcours
- **Pharmacie clinique et conciliation médicamenteuse**
- **Plan de vigilance et de bon usage des antibiotiques**

Nouveau

Nouveau

Renforcé ex-CBUM

LE CONTENU DU CONTRAT TYPE

CHAPITRE II : VOLET SOCLE (article 10 – 3 et 10 - 4)

Les axes clefs sur l'efficiance : génériques, biosimilaires, PHEV

Engagement
10 - 3

- Génériques
- Biosimilaires

**Renforcé
Ex CAQOS**

Maîtrise Médicalisée

Engagement
10 - 4

- PHEV
 - Maîtrise de l'évolution de la part des dépenses de médicaments et LPP remboursées sur l'enveloppe des soins de ville

**Renforcé
Ex CAQOS**

LE CONTENU DU CONTRAT TYPE

VOLET SOCLE : Les taux « cibles 2017 »

PHEV		<u>Résultats en région 2016</u>	Cibles 2017 « actuelles » CAQOS PHEV / CBU	Référentiels parus 2017 Dès signature du CAQES
Prescriptions hospitalières exécutées en ville PHEV	Taux d'évolution pharmacie de ville + LPP (hors rétrocession)	+ 7,5 %  Cible 2016 : 4,2%	+ 4,0 % ⁽¹⁾	+ 4,0 % ⁽²⁾
	Taux prescription répertoire génériques	42,7 %  Cible 2016 : 44%	44 % ⁽¹⁾	45,5 % ⁽²⁾

(1) Cibles réglementaires nationales CAQOS PHEV : arrêté du 30/12/2016 - JO du 31/12/2016

(2) Cibles réglementaires nationales CAQES : arrêté du 27/04/2017 - JO du 30/04/2017

LE CONTENU DU CONTRAT TYPE

CHAPITRE II : VOLET SOCLE (article 10 – 5 et 10 - 6)

Les axes clefs sur qualité, sécurité, efficience « liste en sus »

Engagement
10 - 5

- Liste en sus
 - ✓ Respect des taux d'évolution MED et DM
 - ✓ Suivi MED par indications,
 - ✓ Respect LPP
 - ✓ Suivi et argumentation **par prescripteur , par service des prescriptions hors référentiels hors AMM et hors RTU**

**Renforcé
ex CBUM**

Engagement
10 - 6

- Présentation semestrielle en CME/CFME de l'analyse des prescriptions et de leurs évolutions
- Et adressage à l'ARS/OMEDIT /organisme local

LE CONTENU DU CONTRAT TYPE

VOLET SOCLE : Les taux « cible 2017 »

LISTE EN SUS		Résultats en région 2016	Cibles 2017 « actuelles » CAQOS PHEV / CBU	Référentiels parus 2017 Dès signature du CAQES
Liste en sus LES	Taux d'évolution dépenses Médicaments	+2,3%  Cible 2016 : 4,4%	+ 4,6 % ⁽¹⁾	+ 4,1 % ⁽²⁾
	Taux d'évolution dépenses Dispositifs Médicaux	+5,4%  Cible 2016 : 6,2%	+ 5,1 % ⁽¹⁾	+ 5,8 % ⁽²⁾

(1) Cibles régionales liste en sus Nouvelle-Aquitaine

(2) Cibles réglementaires nationales CAQES : arrêté du 27/04/2017 - JO du 30/04/2017

LE CONTENU DU CONTRAT TYPE

VOLET SOCLE : MODALITES D'EVALUATION

Volet obligatoire

Engagements/actions des établissements + respect des indicateurs de suivi national et régionaux (annexe 1 du contrat type) :

- Evaluation annuelle de la réalisation du plan d'action
- Et de l'atteinte des cibles (sanctions si non atteinte)

Evaluation

- **Transmission semestrielle** des analyses des prescriptions et évolution.
- **Evaluation annuelle** des obligations du volet et générales du contrat et mise en œuvre des sanctions en cas de non atteinte :
 - sanction financière dans la limite de 1 % des recettes AM ou diminution du remboursement des produits de la liste en sus dans la limite de 30 %
 - pas d'intéressement sur ce volet prévu par les textes

**CONTRAT
TYPE et
ANNEXE 1 :
PLAN
D'ACTIONS
=
Objectifs
Indicateurs
+
Modalités
d'évaluation**

LE CONTENU DU CONTRAT TYPE SOCLE

Comment définir les indicateurs régionaux complémentaires?

- L'expérience des indicateurs du rapport d'étape « 2017 » Nouvelle-Aquitaine
- Une liste nationale non exhaustive à titre indicatif (instruction en cours)

**contribution à la préparation du
contenu et à l'évaluation**

➡ **Un travail à conduire avec les fédérations sur les indicateurs structurant par la région (ceux sur lesquels on met l'accent à court terme) et sur quelques indicateurs affinés (ex : PHMEV, Médicaments et LPP) : GROUPE DE TRAVAIL PROGRAMMÉ**

LE CAQES : LES MODALITÉS D'ÉLABORATION VOLET SOCLE

ELABORATION du VOLET SOCLE : un contrat type et des indicateurs

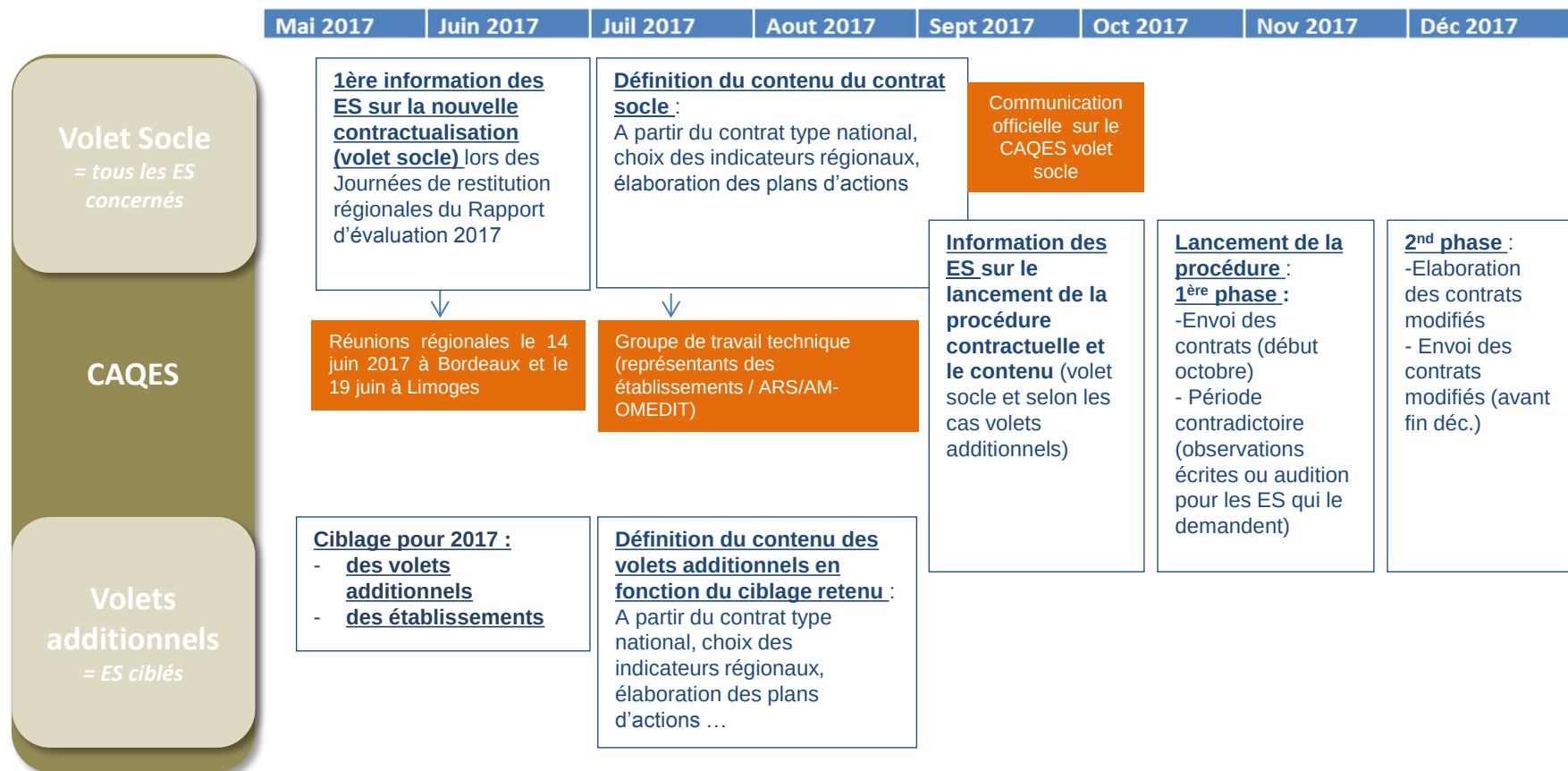
- ❑ Implication de l'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine dans le processus de contractualisation, appui des 3 signataires
- ❑ Adaptation des objectifs et indicateurs à partir de l'ancien CBUMPP et du rapport d'étape 2017 - thèmes régionaux (choix et cibles à déterminer)
- ❑ Mise en place d'un groupe de travail animé par l'OMEDIT, associant des professionnels, les représentants des fédérations, l'ARS et l'Assurance Maladie (sollicitations en cours)
- ❑ A l'issue des travaux du groupe, concertation entre l'ARS, l'Assurance Maladie et les fédérations hospitalières pour la validation du projet.
- ❑ Communication officielle en direction des établissements à la rentrée 2017

Dans la continuité de la démarche CBUMPP

Elaboration de l'annexe 1 = plan d'action = objectifs et indicateurs de suivi national et indicateurs régionaux

Appropriation et accompagnement pour les ES non signataires SSR PSY

LE CAQES : CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE



LE CAQES : SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES ETABLISSEMENTS

- **Accompagnement AM et OMEDIT/ARS :**
 - Qualité et sécurité de la prise en charge médicamenteuse et des DM et bonnes pratiques
 - Communication régionale de promotion de Biosimilaires
 - Relais de la campagne nationale sur les médicaments génériques
 - Charte de bonnes pratiques - Liste des produits et prestations ES/AM
 - RPPS - produits de santé :
 - en direction des pharmacies, accompagnement en juillet 2016 sur modalités de transmission du RPPS
 - en direction des établissements, présentation des résultats sur le % de décomptes avec N°RPPS
 - Visites au sein des établissements – sensibilisations prescripteurs
 - Rencontres thématiques ARS/AM/OMEDIT

